

# Des pistes pour soutenir la dynamique

En amont de la campagne électorale, IDEA, le «think tank» de la Chambre de Commerce s'est penché ces derniers mois dans des cahiers thématiques sur des problématiques comme le logement, l'Europe, la Recherche & Développement et l'Innovation (RDI), les finances publiques et la protection sociale. Cette semaine, IDEA a publié le dernier cahier thématique de la série, consacré cette fois-ci aux entreprises, notamment sur leur environnement fiscal. Tour d'horizon des idées d'IDEA sur ce point avec Michel-Edouard Ruben.

«La dynamique des entreprises luxembourgeoises a été très forte ces dernières années. Quelques chiffres: leur nombre augmente de quelque 3% par an pour atteindre aujourd'hui environ 40.000. Et elles auront créé quelque 62.000 emplois sur la période 2013 à 2018. Sans oublier qu'elles génèrent une grande partie des deniers publics. Mais cette dynamique doit être entretenue et la fiscalité joue un rôle de premier plan dans cet effort. Dans cet ordre d'idées, nous pensons qu'il faut veiller à réformer l'impôt sur les sociétés en tenant compte de la concurrence fiscale. Nous avons calculé que le taux moyen d'imposition des sociétés chez les partenaires commerciaux du Luxembourg se situe à 24,7% aujourd'hui et à 18,5% pour le taux réduit - avec une tendance à la baisse au cours des années à venir. Au Grand-Duché, nous en sommes à respectivement 26,01% et 22,8%. En clair: l'environnement fiscal pour les entreprises est moins attractif chez nous qu'ailleurs, un frein

pour la compétitivité. Aussi, à notre avis, une stratégie à adopter pourrait être de viser progressivement - à l'horizon 2022 - un taux de quelque 20%, en ligne avec le taux moyen de nos partenaires, en réduisant le taux d'impôt sur le Revenu des Collectivités de 18 à 13%. On pourrait aussi, pour favoriser l'entrepreneuriat, exonérer totalement pendant les cinq premières années d'IRC, d'ICC et d'impôt de solidarité les entreprises nouvellement créées. Des décisions, si elles sont prises, qu'il faut aussi signaler à l'extérieur: c'est important pour les décisions d'établissement des sociétés.

La compétitivité est évidemment aussi assurée par les collaborateurs dans les entreprises. Alors, il faut aider les entreprises à attirer ces talents, notamment en mettant à jour le régime fiscal de faveur pour les impatriés permettant de réduire la prise en charge par les entreprises de certaines dépenses en rapport avec l'installation de leurs salariés embauchés de l'étranger. Pourquoi ne pas réfléchir à un système de déductions fiscales spécifique dans le chef de ces salariés pour leurs dépenses comme le logement, les voyages, l'inscription des enfants à l'école etc.

Dans le contexte du soutien de la dynamique des entreprises, il faut aussi veiller à faciliter les transmissions d'entreprises en créant un régime d'aides spécifiques sur le modèle des aides pour les jeunes pousses. Une transmission est une opération complexe qui nécessite la plupart du temps beaucoup de capitaux. Alors, pourquoi ne pas accorder par exemple des prêts à taux préférentiels, des apports de garantie ou crédits d'impôts aux candidats pour une reprise?

Il serait par ailleurs utile de mieux encourager fiscalement les «business angels» qui accompagnent de jeunes entreprises prometteuses. Enfin, il faudra produire tous les efforts pour soigner notre écosystème entrepreneurial en enlevant des freins par ci et des discriminations par là.»

📍 [www.fondation-idea.lu](http://www.fondation-idea.lu)

«Il faut tenir compte de la concurrence fiscale»

MICHEL-EDOUARD RUBEN  
économiste chez IDEA